

PROPOSITION d'acquisition et à défaut d'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble situé à l'Ouest du Petit Marché.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Lors de l'une des dernières séances de notre assemblée, je vous avais entretenu du projet d'aménagement des abords du Petit Marché.

Il a d'abord été question de la démolition de l'immeuble communal anciennement occupé par MM. d'ESPLANELS et TIVUS en vue de l'aménagement d'un parking.

De l'étude qui a été faite à ce sujet, il ressort que l'emplacement de cet immeuble et sa cour seraient suffisants pour la construction d'un parking mais que la largeur de l'entrée sur la rue est par trop étroite. Il est donc nécessaire d'envisager l'acquisition de l'immeuble limitrophe de cette propriété communale en vue de créer une voie de dégagement.

Le 28 Mars dernier, une lettre a été adressée au propriétaire de cet immeuble pour lui demander de faire connaître s'il accepterait de le vendre et, le cas échéant, de faire des propositions à ce sujet.

Le 31 Mars la propriétaire, Madame HOAREAU Gervais, a répondu qu'elle acceptait de vendre sa propriété à la Commune pour le prix de 4.500.000 francs.

Il s'agit d'un terrain de 218 m² sur lequel est construite une petite maison vétuste et dont l'état constituera bientôt une menace ruine.

Le prix proposé par Madame HOAREAU Gervais paraît donc exagéré.

Pour en discuter, je me propose de la convoquer à l'Hôtel de Ville. Faute d'accord amiable, je crois qu'il nous faudra procéder à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Je vous prie, Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet et le cas échéant de décider, faute d'un accord amiable d'entamer la procédure d'expropriation./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Je mets aux voix les propositions contenues dans le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.